Synthèse
Révision
Expertise
Comptable

59 Promenade Georges Pompidou
Prado Beach - CS 10022
13272 MARSEILLE CEDEX 08
Téléphone : 04 91 77 69 20
e-mail : contact@syrec.fr
site : www . syrec.fr

ENTRAIDE

Le Montesquieu
13 rue Roux de Brignoles
13254 MARSEILLE CEDEX 06

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020

syrec
Synthèse
Révision
Expertise
Comptable

59 Promenade Georges Pompidou
Prado Beach - CS 10022
13272 MARSEILLE CEDEX 08
Téléphone : 04 91 77 69 20
e-mail : contact@syrec.fr
site : www.syrec.fr

LRC/SC
n° 12360

Association ENTRAIDE
Le Montesquieu
13 rue Roux de Brignoles
13254 MARSEILLE CEDEX 06

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'association ENTRAIDE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ENTRAIDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

s.a au capital de 80.000 € - rcs Marseille B 300 155 819 – siret 300 155 819 000 42 – TVA intracommunautaire FR 13 300 155 819
inscrite à l'ordre des experts comptables. Tableau régional de Marseille et à la compagnie régionale des commissaires aux comptes d'Aix-en-Provence

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe 1.2.4 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode lié à la première application du règlement ANC 2018-6 pour les personnes morales de droit privé à but non lucratif.
En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, l'Association a procédé à un retraitement de manière rétrospective des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables figurant à la clôture de l'exercice précédent. Ces subventions ont été reclassées des comptes « fonds dédiées » dans des comptes « subventions d'investissements ». Les quotes-parts qui auraient été virées au résultat des exercices précédents font l'objet d'une comptabilisation en « report à nouveau » et « reprises sur subventions ». Les reprises de l'exercice 2020 ont été comptabilisées dans un compte reprise quote-part des subventions d'investissements et ont impacté le résultat 2020 de 457 K€.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'association ENTRAIDE relève des dispositions applicables au secteur médico-social. Ses ressources sont notamment constituées :

- de dotations globales versées par les autorités de tarification,
- de l'encaissement de prix de journées dont le montant unitaire est fixé par l'autorité de tarification.

L'ensemble de ces produits permet d'assurer la continuité d'exploitation de l'association.

Nous avons examiné les procédures d'engagement et le versement desdits financements. Nous nous sommes donc assurés de l'utilisation de ces fonds conformément aux budgets autorisés par les autorités de tarification.

Par ailleurs, la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'élaboration et la présentation des comptes de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application notamment en ce qui concerne :

- La bonne application des dispositions relatives au plan comptable associatif, à la présentation qui a été faite en annexe ainsi qu'aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, relatives à la gestion budgétaire, comptable et financière des établissements médico-sociaux.

Par ailleurs, comme il est indiqué au paragraphe 3.2 de l'annexe « Résultat par activité ou établissement », votre association présente un résultat net au titre de l'exercice 2020 qui fait apparaître une insuffisance – 301 978 € correspondant à :

- Un déficit de – 141 762 € relevant du contrôle des tiers financeurs et,
- Un déficit de – 160 216 € relevant de la gestion propre de l'association.

Au titre de l'exercice 2020, votre association dégage donc un déficit comptable sous gestion des autorités de tarification de -141 762 € ventilé comme suit :

- Section hébergement :	- 955 694 €
- Section dépendance :	- 211 257 €
- Section soins :	+ 1 033 268 €
- Autres :	- 8 079 €
Soit	**-141 762 €**

Sur lequel les autorités de tarification devront se prononcer.

La gestion propre, quant à elle, dégage un déficit de -160 216 € qui concerne l'établissement les Jardins Fleuris et la crèche des Coccinelles.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 14 avril 2021.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT À MARSEILLE, LE 15 AVRIL 2021

Le Commissaire aux Comptes
SYREC SA

Le Président Directeur Général

Luc-René CHAMOULEAU
Commissaire aux Comptes

GROUPE ENTRAIDE - COMPTES ANNUELS 2020 - BILAN ACTIF

Libellé	Montant brut 2020	Amort. et prov. 2020	Montant net 2020	Montant net 2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	315 690.26	210 324.87	105 365.39	113 830.01
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	5 599 741.86		5 599 741.86	5 599 741.86
Constructions	35 750 198.68	12 859 153.53	22 891 045.15	23 901 338.03
Installations techniques, matériels et outillage	6 335 346.60	3 846 403.50	2 488 943.10	2 717 994.47
Autres immobilisations corporelles	12 250 082.44	8 955 851.14	3 294 231.30	3 637 204.54
Immobilisations corporelles en cours	10 879 296.22		10 879 296.22	6 968 449.35
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 527 901.49		1 527 901.49	1 509 044.24
Prêts	1 022 847.09		1 022 847.09	981 983.70
Autres immobilisations financières	14 379.24		14 379.24	14 379.24
TOTAL I	**73 695 483.88**	**25 871 733.04**	**47 823 750.84**	**45 443 965.44**
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				12 367.02
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**163 562.00**		**163 562.00**	**155 241.48**
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	1 357 955.05	173 484.89	1 184 470.16	1 904 119.36
Autres créances	4 040 541.77	54 532.91	3 986 008.86	2 416 378.10
Valeurs mobilières de placement	**527 530.29**		**527 530.29**	**4 024 748.06**
Disponibilités	**3 853 263.77**		**3 853 263.77**	**4 796 874.16**
Charges constatées d'avance	**21 125.43**		**21 125.43**	**10 615.82**
TOTAL III	**9 963 978.31**	**228 017.80**	**9 735 960.51**	**13 320 344.00**
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)	**83 659 462.19**	**26 099 750.84**	**57 559 711.35**	**58 764 309.44**

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.
(2) Dont à moins d'un an : ..... Dont à plus d'un an : .....
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.

SYRCAC Commissaires aux comptes

GROUPE ENTRAIDE - COMPTES ANNUELS 2020 - BILAN PASSIF

Libellé	Montant net 2020	Montant net 2019
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	**1 918 486.62**	**6 867 739.30**
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		980 100.00
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	6 057 139.19	5 399 810.10
Réserves de compensation	2 381 617.97	2 334 190.41
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	188 062.98	188 062.98
Autres réserves	238 247.72	238 247.72
Report a nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	**1 321 584.52**	**476 349.90**
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	**-3 137 033.02**	**-2 875 490.40**
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	**-301 978.24**	**503 464.86**
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	**12 057 807.80**	**7 328 561.41**
Provisions réglementées :	**278 748.38**	**633 391.64**
dont Couverture du besoin en fonds de roulement		
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	278 748.38	633 391.64
dont Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	**21 002 683.92**	**22 074 427.92**
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques	**677 383.35**	**1 008 090.89**
Provisions pour charges	**544 557.84**	**750 763.34**
Fonds dédiés	**314 938.00**	**314 938.00**
TOTAL III	**1 536 879.19**	**2 073 792.23**
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	24 023 249.29	24 050 340.32
Emprunts et dettes financières divers (3)	1 058 094.02	1 237 300.90
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs	23 143.30	15 385.79
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	2 189 812.71	1 515 159.35
Dettes sociales et fiscales	4 878 994.66	5 287 545.27
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 951.38	1 951.38
Autres dettes (5)	2 839 953.98	2 508 396.28
Produits constatés d'avance	4 948.90	10.00
TOTAL IV	**35 020 148.24**	**34 616 089.29**
Ecart de conversion (passif) TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)	**57 559 711.35**	**58 764 309.44**
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	898 555.44	5 032.30
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an :		
Dont à moins d'un an :		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		

SERECO Commissaire aux comptes

GROUPE ENTRAIDE - COMPTES ANNUELS 2020 - COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue :		
- prestations de services	522 569.92	212 582.59
- divers	1 544 466.27	1 815 212.69
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	29 005 085.82	28 756 368.17
Subventions d'exploitations et participations	578 411.28	469 507.23
Reprises sur amortissements et provisions	616 719.69	163 149.31
Transferts de charges	702 920.98	325 058.91
Autres produits	1 954 581.63	2 183 570.46
TOTAL I	**34 924 755.59**	**33 925 449.36**
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	22 534.52	26 502.36
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	**22 534.52**	**26 502.36**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	105 817.74	655 708.71
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	457 298.66	334 301.65
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	354 643.26	446 177.25
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- reprises sur autres provisions		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Transferts de charges		
TOTAL III	**917 759.66**	**1 436 187.61**
TOTAL DES PRODUITS	**35 865 049.77**	**35 388 139.33**
RESULTAT DEBITEUR = Déficit	**301 978.24**	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**36 167 028.01**	**35 388 139.33**

SYREC - Commissaire aux Comptes

GROUPE ENTRAIDE - COMPTES ANNUELS 2020 - COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	Exercice 2020	Exercice 2019
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements	368 698.56	607 778.36
Variation de stock	12 367.02	42 029.70
Achats non stockés de matières et fournitures	1 797 912.47	1 722 128.63
Services extérieurs et autres	7 912 735.67	7 057 243.55
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	745 496.02	853 287.07
- autres	504 842.64	422 170.10
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	14 473 323.62	13 810 283.80
- charges sociales	5 601 555.17	5 287 726.91
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	2 276 881.45	2 126 449.02
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	102 301.83	75 778.60
- pour risques et charges d'exploitation	54 532.91	299 517.76
Autres charges	1 913 378.07	2 011 766.20
TOTAL I	**35 764 025.43**	**34 316 159.70**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	394 208.43	444 803.05
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	**394 208.43**	**444 803.05**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	1 633.92	9 555.24
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	4 327.23	3 594.77
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		108 679.71
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- dotations aux autres provisions réglementées		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Impôts sur les sociétés	2 833.00	1 882.00
TOTAL III	**8 794.15**	**123 711.72**
TOTAL DES CHARGES	**36 167 028.01**	**34 884 674.47**
RESULTAT CREDITEUR = Excédent		**503 464.86**
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**36 167 028.01**	**35 388 139.33**

SYMEC Commissaire aux comptes

Groupe Entraide

Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31/12/2020

Montants exprimés en Euros

SYREC - Commissaires aux comptes

Table des matières

1	**Faits majeurs de l'exercice**	1
1.1	Evénements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	2
1.2.1	Présentation des comptes	2
1.2.2	Méthode générale	3
1.2.3	Changement de méthode d'évaluation	4
1.2.4	Changement de méthode de présentation	4
1.2.5	Immobilisations	6
1.2.6	Créances	6
2	**Informations relatives au bilan**	7
2.1	Actif	7
2.1.1	Tableau des immobilisations	7
2.1.2	Tableau des amortissements	7
2.1.3	Informations relatives à la réévaluation	7
2.1.4	Immobilisations incorporelles	8
2.1.5	Immobilisations corporelles	8
2.1.6	Immobilisations financières	10
2.1.7	Evaluation des stocks	11
2.1.8	Créances	11
2.1.9	Produits à recevoir	12
2.1.10	Valeurs mobilières de placement	12
2.1.11	Charges constatées d'avance	12
2.2	Passif	13
2.2.1	Fonds associatifs	13
2.2.2	Provisions pour risques et charges	14
2.2.3	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	15
2.2.4	Provision pour médailles du travail	15
2.2.5	Etat des dettes	16
2.2.6	Fonds dédiés – Tableaux de suivi	16
2.2.7	Fournisseurs et comptes rattachés	17
2.2.8	Dettes fiscales et sociales	17
2.2.9	Informations à caractère fiscal	17
2.2.10	Produits constatés d'avance	17
3	**Informations relatives au compte de résultat**	18
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	18
3.2	Résultat par activité ou établissement	18

SYREC-commissaire aux comptes

3.3	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs)	19
3.4	Ventilation de l'effectif moyen	19
3.5	Impôt sur les bénéfices	19
3.5.1	Ventilation	19
3.5.2	Impôt différé	19
3.6	Résultat exceptionnel	19
4	**Autres informations**	20
4.1	Information relative à la rémunération des dirigeants	20
4.2	Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)	20
4.3	Legs et donations acceptés par l'association avant autorisation administrative	20
4.4	Tableau de suivi des legs et donations	20
4.5	Tableau de suivi des dons en nature restant à vendre	20
4.6	Engagements hors bilan	21
4.6.1	Emprunt auprès des organismes bancaires	21
4.6.2	Dettes garanties par des sûretés réelles	21
4.6.3	Engagements financiers	22
4.6.4	Crédit-bail	22
5	**Evénements post-clôture**	23

SYREC - Commissaire aux comptes

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

L'exercice 2020 a été marqué par l'épidémie de coronavirus qui a impacté l'association de la manière suivante :

- L'activité des établissements a été maintenue en mode dégradé avec la mise en œuvre des protocoles sanitaires de l'Agence Régionale de Santé. Les mesures misent en œuvre sont les suivantes :
  - Fermeture des établissements aux familles et intervenants extérieurs,
  - Suspension des admissions,
  - Confinement des résidents en chambre,
  - Service des repas en chambre,
  - Renforcement de la désinfection des locaux,
- Le renforcement des mesures d'hygiène, de protection et d'accompagnement des résidents a généré des surcoûts sur les achats de dispositifs médicaux, les produits de désinfection, le matériel de restauration et les frais de personnel.
- La baisse de l'activité sur la majorité des établissements résulte principalement de la limitation des admissions.
- Les travaux de réhabilitation de Griffeuille ont été suspendus durant les périodes de confinement. Nous sommes toujours en attente de la visite de conformité qui doit autoriser la mise en service.
- Les autorisations administratives relatives à la fermeture de l'Ehpad les Jardins de Maurin et aux redéploiement des lits sont toujours en attente.
- La crèche les Coccinelles a été fermée lors du 1er confinement ; elle a ouvert au mois de mai en mode dégradé avec une limitation du nombre d'enfants accueillis.

L'association a bénéficié des Crédits Non Reconductibles (CNR) attribués par l'ARS au titre des mesures nationales d'aides aux établissements médico-sociaux. Les montants accordés sont les suivants :

SYREC commissaire aux comptes

	Prime COVID	Revalorisat° Salaires SEGUR	Perte exploitation	Surcoût Achats	Surcoût Personnel	Total
Résidence autonomies						
Lou Paradou	20 640			3 494	7 748	31 882
Roy Espagne	21 885			5 602	21 547	49 034
Jas de Bouffan	23 745			5 658	4 110	33 513
Mas de Sarret	20 145			6 689	9 173	36 007
Les Pins	24 885			6 475	29 111	60 471
EHPAD						
Jardins fleuris	62 280	45 640	35 912	36 662	29 417	209 912
L'Ensouléiado	42 345	35 070	62 235	22 961	79 701	242 313
Griffeuille	57 540	43 906	316 205	10 029	33 015	460 696
Clos Saint Martin	49 575	40 842	88 856	21 042	69 940	270 255
Marylise	68 775	48 207	26 311	24 248	57 935	225 475
Le Lacydon	42 525	28 392	26 671	25 035	20 908	143 531
Jardins de Maurin	29 475	27 560		2 857	20 685	80 577
Les Oliviers	62 490	39 846	149 914	21 258	51 744	325 252
	526 305	309 464	706 105	192 008	435 036	2 168 917

Les autres faits significatifs au cours de l'exercice sont les suivants :

- Les travaux de réhabilitation de l'Ehpad Griffeuille à Arles ont été achevés en fin d'année. (Travaux réalisés en 2020 à hauteur de 9 306 171 € HT). La réception et la mise en service du bâtiment sera faite à la date de l'autorisation administrative.

- Dans le cadre de la réforme de la tarification, l'association est engagée dans la procédure de signature d'un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'ARS et le Conseil départemental 13. Dans l'attente de la signature du CPOM, les conventions tripartites poursuivent leurs effets.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

SYREC Commissaire aux comptes

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Pour la première fois en 2020 l'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2018-06 et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

PERIMETRE DES COMPTES COMBINES

a) Données générales et situation au 31 décembre 2020

L'Association ENTRAIDE organise son activité en faveur des personnes âgées.

Au total, les comptes annuels 2020 de l'Association regroupent 16 structures comptables ainsi réparties :

- EHPAD Les Jardins Fleuris
- EHPAD L'Ensouleiado
- EHPAD Griffeuille
- EHPAD Le Clos St Martin
- EHPAD La Marylise
- EHPAD Le Lacydon
- EHPAD Les Jardins de Maurin
- EHPAD Les Oliviers de Saint Jean
- Résidence Autonomie Lou Paradou
- Résidence Autonomie Le Roy d'Espagne
- Résidence Autonomie Jas de Bouffan
- Résidence Autonomie Le Mas de Sarret
- Résidence Autonomie Les Pins
- Siège social

SYPEC - Commissaire aux comptes

- Pôle Infos Seniors
- Crèche les Coccinelles

Toutes les structures de l'Association clôturent leurs comptes au 31 décembre 2020.

b) Méthode d'intégration

Chacune de ces structures dispose d'une comptabilité générale séparée, qui fait ensuite l'objet d'une sommation pour former le bilan général et le compte de résultat général de l'Association. Toutefois, certains flux internes sont éliminés des comptes annuels.

Il s'agit :

- Des comptes de liaison (comptes réciproques) qui retracent principalement les créances et les dettes des différentes structures vis à vis du siège.

En revanche, les frais de siège facturés aux établissements sont maintenus en produits et en charges d'exploitation afin d'en conserver la traçabilité conformément aux préconisations réglementaires en la matière (1 850 398 € en 2020)

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

NEANT

1.2.4 Changement de méthode de présentation

La première application du règlement ANC 2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec un effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC 2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exerce précédent.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements suivants appliqués pour l'exercice 2020.

L'association a procédé à un retraitement de manière rétrospective des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables figurant à la clôture de l'exercice précédent dans :

S.I.R.E.C. - Commissaire aux comptes

- Les comptes 1026 présentés au niveau du poste « Fonds associatifs sans droit de reprise » du bilan.
- Les comptes 1036 présentés au niveau du poste « Fonds associatifs avec droit de reprise » du bilan.

Ce changement de méthode comptable a conduit à un reclassement de ces subventions en comptes 13 « Subventions d'investissements ».

Les quotes-parts de ces subventions d'investissement qui auraient été virées au résultat des exercices antérieurs font l'objet d'une comptabilisation en compte 110 Report à nouveau et 139 reprises sur subventions. Les reprises de l'année 2020 ont été comptabilisées dans le compte 777 reprises au compte de résultat.

Le détail des variations relatives à l'impact du règlement ANC 06-2018 est le suivant :

Libellé	Montant à l'ouverture	Impact ANC 06-2018	Mouvements de l'année	Montant à la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	6 867 739	-4 949 253		1 918 486
Fonds associatifs avec droit de reprise	980 100	-980 100		0
Report à nouveau	476 350	784 984	60 251	1 321 585
Subventions d'investissement	11 548 196	5 971 353	-1 939 219	15 580 330
Reprises sur Subventions d'investissement	-4 219 634	-916 493	1 613 606	-3 522 521
TOTAL	15 652 751	-89 509	-265 362	15 297 880

La présentation retraitée de l'année 2019 des fonds propres au bilan passif est la suivante :

Libellé	Montant net 2020	Montant Corrigé 2019	Montant net 2019
FONDS PROPRES			
Fonds associatifs sans droit de reprise	**1 918 487**	**1 918 487**	**6 867 739**
Fonds associatifs avec droit de reprise :			**980 100**
Réserves :			
Excédents affectés à l'investissement	6 057 139	5 399 810	5 399 810
Réserves de compensation	2 381 618	2 334 190	2 334 190
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	188 063	188 063	188 063
Autres réserves	238 248	238 248	238 248
Report à nouveau			
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	**1 321 585**	**1 143 219**	**476 350**
Dépenses refusées par l'autorité de tarification			
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	**-3 137 033**	**-2 875 490**	**-2 875 490**
Dépenses non opposables aux tiers financeurs			
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	**-301 978**	**621 580**	**503 465**
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	**12 057 808**	**12 472 930**	**7 328 561**
Provisions réglementées :	**278 748**	**633 392**	**633 392**
TOTAL I	**21 002 684**	**22 074 428**	**22 074 428**

SIMEC Commissaire aux comptes

1.2.5 Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), hormis celles ayant fait l'objet d'une réévaluation légale. (Cf. § 2.1.3)

1.2.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

SYREC - Commissaire aux comptes

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions*	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	296 532	19 158	-	315 690
Immobilisations corporelles	59 440 589	673 860	179 079	59 935 370
Immobilisations en cours	6 968 449	4 038 632	127 785	10 879 296
Immobilisations financières	2 505 407	79 574	19 854	2 565 128
TOTAL	69 210 978	4 811 225	326 718	73 695 484

2.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	182 702	27 623	-	210 325
Immobilisations corporelles	23 584 310	2 249 259	172 160	25 661 408
Immoilisations financières				
TOTAL	23 767 012	2 276 881	172 160	25 871 733

2.1.3 Informations relatives à la réévaluation

Date de la réévaluation : 1976 – Réévaluation Légale

SYREC - Commissaire aux comptes

Types d'immobilisation	Valeur avant la réévaluation	Valeur après la réévaluation	Ecart de réévaluation
Immobilisations corporelles :			
- Jardins Fleuris	34 941	163 730	128 789
- Roy d'Espagne	36 810	484 788	447 978
- L'Ensouléiado	17 639	250 699	233 061
- Griffeuille	51 810	321 985	270 175
- Clos Saint Martin	-	222 682	222 682
- Les Pins	162 334	671 304	508 971
Total	**303 534**	**2 115 189**	**1 811 655**

Cet écart de réévaluation concernant les immobilisations corporelles ci-dessus est comptabilisé au passif du bilan en fonds associatifs sans droit de reprise.

2.1.4 Immobilisations incorporelles

2.1.4.1 Principaux mouvements

La variation principale correspond au renouvellement des licences des logiciels serveurs.

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

2.1.5 Immobilisations corporelles

2.1.5.1 Les mouvements

Les investissements comptabilisés au cours de l'exercice sont les suivants :

SYREC - Commissaire aux comptes

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-Bail
Logiciels	19 158	
Autres immobilisations incorp.	-	
Terrain	-	
Constructions	-	
Installations et agencements	315 405	
Matériel et outillage	280 072	
Matériel médical	27 011	
Matériel de transport	-	
Matériel de bureau	46 618	
Mobilier	4 745	
Total	693 008	

- **Acquisitions :**

- Agencements des locaux :

  Les acquisitions correspondent au changement des standards téléphoniques ou de leur adaptation avec la gestion des points d'accès et à la vidéo surveillance pour la gestion de l'accès à des établissements. Plusieurs climatiseurs ont été changés ou rajoutés aux installations existantes.

- Matériels et outillage :

  Lou Paradou : mobilier chambres 120 496 € - Matériels de cuisine 83 257 € et de buanderie 25 005 € sur plusieurs établissements.

- Matériels médicaux : Chariots de soins et d'urgence, défibrillateurs,

- Matériels de bureau et informatique : Remplacement ordinateurs, tablettes et équipement informatique dans les établissements et au siège.

- Mobilier de bureau au Siège

- **Cessions :**

Les sorties d'immobilisations pour un montant de 179 079 € correspondent à la mise au rebus des anciens mobiliers et matériels renouvelés.

SYREC - Commissaire aux comptes

2.1.5.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions*	Linéaire	50 ans (Ancien MAPA)
Installations techniques,	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

*** Pour les autres constructions application du CRC-2002-10 relatif à l'approche par composants.**

Vous trouverez ci-après les durées d'utilité retenues par composants pour les constructions.

Composants : Immeubles d'exploitation	Durée d'utilité
Structure et ouvrages assimilés	40 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Chauffage collectif	25 ans
Etanchéité	15 ans
Ravalement avec amélioration	15 ans
Electricité	25 ans
Plomberie et sanitaire	25 ans
Ascenseurs	15 ans

La méthode de calcul des amortissements pratiquée est de mode linéaire.
Pour les constructions anciennes antérieures à l'année 1994, nous n'avons pas pu détailler les divers composants. Par défaut la totalité de la valeur nette comptable a été affectée au composant « Structure et ouvrages assimilés » avec une durée d'amortissement de 40 ans.

2.1.6 Immobilisations financières

2.1.6.1 Principaux mouvements

Les principaux mouvements d'immobilisations financières concernent la cotisation à l'effort construction 2020 versée à Action Logement.

2.1.6.2 Immobilisations financières

SYREC - Commissaire aux comptes

Types d'immobilisations	Valeur
Participations	
Créances rattachées à des participations	
Titres immobilisées de l'activité de portefeuille	1 527 901
Autres titres immobilisés	14 379
Prêts	1 022 847

2.1.7 Evaluation des stocks

Néant

2.1.8 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	1 022 847	22 781	1 000 066
Autres	14 379		14 379
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	1 357 955	1 357 955	
Autres créances (2)	4 040 542	4 040 542	
Charges constatées d'avance	21 125	21 085	41
TOTAL	6 456 849	5 442 363	1 014 486
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	60 717		
Prêts récupérés en cours d'exercice	19 854		
(2) Dont produits à recevoir (cf. § 2.1.9)	2 305 284		

SYREC - commissaire aux comptes

2.1.9 Produits à recevoir

Nature	Montant
Subvention investissement 2013 - CG 13 Griffeuille	625 000
Subvention investissement 2014 - CNSA Griffeuille	375 000
Dotation et forfait Soins	943 644
13 Habitat – remboursement travaux	151 150
Facturation crèche CAF – MSA – Mairie Eyguières	138 023
Remboursement formation Unifaf	34 646
CG 13 - Facturation Aide sociale	13 634
Indemnités de Prévoyance	15 220
Refact. Blanchisserie Griffeuille / Mas de Sarret	6 400
Médecine travail rétrocession	1 061
Divers	1 506
Total	**2 305 284**

2.1.10 Valeurs mobilières de placement

Titre	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus value latente	Moins value latente
Divers	899	899		
Livret Crédit Mutuel	19 259	19 259		
Livret institutionnel Crédit Coopératif	507 371	507 371		
Total	**527 530**	**527 530**	0	-

2.1.11 Charges constatées d'avance

Nature	Montant
Abonnement documentation - journaux	4 456,66
Abonnement Ageval	5 894,72
Abonnement Eau et Electricité	1 831,18
Locations	8 175,04
Fournisseurs divers	767,83
Total	**21 125,43**

SYREC - Commissaire aux comptes

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds propres avant résultat de l'exercice

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentat.	Diminution	Transfert cpte à cpte	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise					-
Valeur du patrimoine intégré	1 873 149				1 873 149
Fonds statutaires					-
Apports sans droit de reprise	29 128				29 128
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	16 209				16 209
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	4 949 253		*4 949 253*		-
Total	***6 867 739***	**-**	***4 949 253***	**-**	***1 918 487***
Ecart de réévaluation					-
Réserves					-
Excédents affectés à l'investissement	5 399 810	657 329			6 057 139
Réserves de compensation	2 334 190	66 783	19 356		2 381 618
Réserves de trésorerie	188 063				188 063
Autres réserves	238 248				238 248
Total	***8 160 311***	***724 112***	***19 356***	**-**	***8 865 068***
Report à nouveau	476 350	1 085 278	240 043		1 321 585
Total	***476 350***	***1 085 278***	***240 043***	**-**	***1 321 585***

La diminution des subventions d'investissements pour un montant de 4 949 253 € résulte du reclassement des comptes 1026 et 1036 en comptes 13.

- Détail des subventions accordées en 2020

NEANT

- Détail des excédents affectés à l'investissement

Nature	Montant
Mas de Sarret	150 000
Les Pins	380 001
Lou Paradou	127 328
Total	**657 329**

SYREC - Commissaire aux comptes

2.2.1.2 Réserve pour projet associatif

NEANT

2.2.1.3 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				0
Apports				0
Subventions d'investissements sur biens renouvelables par l'organisme	980 100		*980 100*	0
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				0
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-2 875 490	1 539 412	1 800 955	-3 137 033
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				0
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'organisme	11 548 196	*5 971 353*	1 939 219	15 580 329
Reprise de Subventions	-4 219 634	-1 243 404	-1 940 517	-3 522 521
Total subventions nettes	*7 328 561*	*4 727 948*	*-1 298*	*12 057 808*
Provisions réglementées	633 392		354 643	278 748

L'augmentation des subventions d'investissements pour un montant de 5 971 353 € résulte du reclassement des comptes 1026 et 1036 en comptes 13.

2.2.2 Provisions pour risques et charges

2.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	1 008 091		330 708	677 383
Provisions pour charges	750 763	0	206 206	544 558
Provisions pour reversement d'une subvention suite à la non-atteinte des objectifs fixés dans la condition résolutoire				
TOTAL	1 758 854		536 913	1 221 941

2.2.2.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

SYREC Commissaire aux comptes

- **Provision litiges prud'homaux : 677 383 €**

La provision concerne neuf dossiers en cours. La provision est évaluée sur la base de la demande faite par le salarié. Elle est conservée jusqu'à extinction des voies de recours.

- **Provision pour charges : 544 558 €**

Une provision pour travaux a été constituée sur l'ensemble des résidences autonomies afin de réhabilité les parties communes et les studios des résidents. L'évaluation a été faite sur la base de devis et de bordereaux de prix sur une base forfaitaire pour les parties communes et en fonction du nombre d'appartements de chaque établissement. Cette provision sera utilisée sur plusieurs années en fonction des mouvements sur les appartements.

2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

L'accord d'entreprise appliqué par l'Association prévoit le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à 1/10e de mois de salaire par année d'ancienneté majoré de 2/15e de mois de salaire de base au-delà de 10 ans.

Le montant des droits acquis par les salariés au titre des indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à : 1 199 378 €. Ce montant tient compte de la probabilité de présence dans l'Association à l'âge de la retraite déterminé en fonction du taux de rotation des salariés et de la table de mortalité, d'un taux d'évolution des rémunérations de 1 % et d'un taux d'actualisation de 5.10%. Ce montant n'est pas comptabilisé en provision pour risques et charges.

2.2.4 Provision pour médailles du travail

L'accord d'entreprise de l'ENTRAIDE prévoit l'attribution de médailles du travail au bout de 20 ans et de 30 ans d'ancienneté. Ces médailles du travail donnent lieu à l'attribution unique de points supplémentaires aux salariés concernés.

Cet engagement envers les salariés doit être provisionné dans les comptes de l'Association au 31 décembre 2020 conformément au règlement CRC n° 2004-03. L'évaluation de cette provision doit être réalisée sur la base des salariés présents dans l'Association à la date de clôture de l'exercice, sous contrat à durée indéterminée, en prenant en compte :

- La probabilité que les salariés atteindront l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille (en fonction du taux de rotation du personnel et de la table de mortalité),
- Du versement d'une gratification unique pour une ancienneté de 20 ans,
- Du versement d'une gratification unique pour une ancienneté de 30 ans,
- D'un taux d'actualisation.

A titre d'information, au titre de l'exercice 2020, l'engagement des médailles du travail a été valorisé à la somme de 179 165 euros pour les salariés qui atteindront une ancienneté de 20 ans

SIPEC - Commissaire aux comptes

et 197 665 pour les salariés qui atteindront une ancienneté de 30 ans. Ce montant n'est pas comptabilisé en provision pour risques et charges.

2.2.5 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus 1 an	Échéances à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	24 023 249	2 035 448	4 129 552	17 858 248
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)	1 058 094	681 247	95 508	281 339
Avances et acomptes reçues				
Redevables créditeurs	23 143	23 143		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 189 813	2 189 813		
Dettes fiscales et sociales	4 878 995	4 878 995		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 951	1 951		
Autres dettes	2 839 954	2 839 954		
Produits constatés d'avance	4 949	4 949		
TOTAL	35 020 148	12 655 500	4 225 060	18 139 587
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	19 936			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	942 328			

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

2.2.6 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

Situations / Ressources	Montant des fonds affectés au projet (2)	Fonds à dégager au début de l'exercice (19) A	Utilisation en cours d'exerice (7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19) D=A-B+C
Régul Tva - TS		314 938,00			314 938,00

SYREC - Commissaire aux Comptes

Le fonds dédié a été constitué en 2018 dans le cadre de la régularisation de la tva et de la taxe sur les salaires pour les années 2016, 2017 et 2018. Les fonds dédiés n'ont pas été impactés par le règlement de l'ANC 06-2018.

2.2.7 Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	Montant fin d'exercice
Fournisseurs		2 189 813
Factures non parvenues	Exploitation	93 210
	Immobilisations	

2.2.8 Dettes fiscales et sociales

Nature	Montant
Personnel - Rémunérations	16 448
Comité d'entreprise	54 699
Provision congés payés	1 423 608
Provision CET-Précarité	732 599
Urssaf	407 238
Mutuelle - Prévoyance	217 471
Caisses de retraites	156 656
Assedic	38 704
Prélèvement à la source	26 501
Formation continue	208 424
Effort construction	60 717
Etat - Impôts	24 768
Tva	13 175
Taxe sur les salaires	25 998
Reversement retraites Départements A.S	1 471 990
Total	**4 878 995**

2.2.9 Informations à caractère fiscal

La location du bâtiment (64 rue Longue des capucins) entraine la soumission à l'IS sur les revenus fonciers. Le résultat fiscal de l'exercice est un déficit de 15 243 euros car les loyers n'ont pas été encaissés en 2020.

2.2.10 Produits constatés d'avance

Nature	Montant
Cotisations adhérents 2021	60
Régularisation CAF 2020 - Crèche	4 889
Total	**4 949**

SYREC - Commissaire aux comptes

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Critères utilisés :

Tableau de répartition des produits d'exploitation	
Forfait Soins	9 202 757
Loyers	1 544 466
Prix de journée Hébergement	16 972 483
Prix de journée Dépendance	2 803 091
Crèche	522 570
Divers	26 755
Total	**31 072 122**

3.2 Résultat par activité ou établissement

ETABLISSEMENTS	Sous contrôle des tiers financeurs				Gestion Propre
	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	AUTRES	AUTRES
ADMIN. GENERALE				-21 914	
POLE INFOS SENIORS				13 836	
CRECHE LES COCCINELLES					-5 425
LOU PARADOU	-124 885		20 346		
ROY D' Espagne	-146 057		10 810		
JAS DE BOUFFAN	-51 571		5 285		
MAS DE SARRET	80 725		17 398		
LES PINS	134 251		-2 185		
JARDINS DE MAURIN	5 407				
LES OLIVIERS ST JEAN	-285 807				
JARDINS FLEURIS	143 199	-51 348	-73 096		-154 142
ENSOULEIADO	62 456	-30 628	71 980		
GRIFFEUILLE	-276 804	1 797	228 870		
CLOS SAINT MARTIN	4 286	-33 763	41 593		
MARYLISE	118 651	-57 945	21 604		
LACYDON	-86 057	-19 457	144 503		
JARDINS DE MAURIN	-623 499	40 565	474 063		
LES OLIVIERS ST JEAN	90 010	-60 478	72 096		-649
	-955 694	-211 257	1 033 268	-8 079	-160 216

SYREC - Commissaire aux comptes

3.3 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs)

Le résultat comptable est égal au résultat administratif aucun retraitement n'est effectué.

3.4 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
- Cadres - Salariés	28 449	
TOTAL	477	

L'effectif est calculé sur la base du nombre des personnes présentes au 31 décembre 2020.
Contributions volontaires en nature

Les administrateurs ont participé régulièrement à la vie des Instances de l'Association.

3.5 Impôt sur les bénéfices

3.5.1 Ventilation

Le montant comptabilisé en 2020 pour 2 833 € correspond à l'IS dû au taux de 15% sur les revenus des parts sociales Caisse d'épargne et Crédit Coopératif.

3.5.2 Impôt différé

Après imputation du résultat 2020, l'Association bénéficie d'un déficit foncier cumulé de 18146 euros reportable sur 2021.

3.6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 2020 est un excédent de 908 965 €. Il intègre :

- L'abattement d'Urssaf dans le cadre de l'aide à domicile pour 93 419 € ;
- La reprise de subvention d'investissement pour 457 122 € ;
- La reprise sur provision réglementées pour 354 643 €.

SYPEC - Commissaire aux comptes

4 Autres informations

4.1 Information relative à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, le montant des rémunérations et avantage en nature versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 256 265 € en 2020.

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 48 170 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 48 170 €

- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les autres services liés à la mission de contrôle légal, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant

4.2 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)

NEANT

4.3 Legs et donations acceptés par l'association avant autorisation administrative

NEANT

4.4 Tableau de suivi des legs et donations

NEANT

4.5 Tableau de suivi des dons en nature restant à vendre

NEANT

SYREC - Commissaires aux comptes

4.6 Engagements hors bilan

4.6.1 Emprunt auprès des organismes bancaires

Au 31 décembre 2020, l'engagement vis-à-vis des organismes financiers s'élève à la somme de :	29 204 301 €
se décomposant comme suit :	
- capital restant dû	23 464 857 €
- intérêts restant dus	5 739 444 €

4.6.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Type	Bien donné en garantie	Capital restant du
Hypothèque 1er rang C.F.F	Terrain + construction Marylise II Traverse des faïenciers	6 461 401 €

SYREC - Commissaire aux comptes

4.6.3 Engagements financiers

	2 020	2 019
ENGAGEMENTS DONNES		
Emprunt Crédit Coopératif - 1 320 000 €		
Nantissement 32787 parts du crédit coopératif	500 002	500 002
ENGAGEMENTS RECUS		
Ehpad Jardins Fleuris		
Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - 917 636 €		
- Caution 45% Conseil général 13 - Délibération du 30/10/2015	412 936	412 936
- Caution 5% Commune de Miramas - Délibération du 14/05/2015	45 882	45 882
- Caution 50% SAN Ouest Provence - Délibération du 22/10/2015	458 818	458 818
Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - 6 727 735 €		
- Caution 45% Conseil général 13 - Délibération du 30/10/2015	3 027 481	3 027 481
- Caution 5% Commune de Miramas - Délibération du 14/05/2015	336 387	336 387
- Caution 50% SAN Ouest Provence - Délibération du 22/10/2015	3 363 867	3 363 867
ehpad Marylise		
Emprunt Crédit Foncier de France - 7 806 000 €		
- Caution Conseil Général 13 - 40% - Délibération 15/10/2010	3 122 400	3 122 400
Emprunt Caisse d'Epargne Immobilier - 2 300 000 €		
- Caution Conseil Général 13 - 40% - Délibération 15/10/2010	920 000	920 000
- Caution simple 20% C.E.G.C - 19/11/2010	460 000	460 000
Emprunt Caisse d'Epargne Equipement - 1 100 000 €		
- Caution simple 50% C.E.G.C - 19/11/2010	550 000	550 000
Ehpad Griffeuille		
Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - 782 845 €		
- Caution Conseil Général 13 - 45% - Délibération 15/04/2016	352 280	352 280
- Caution 55% Commune d'Arles - Délibération du 01/06/2016	430 565	430 565
Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - 2 925 140 €		
- Caution Conseil Général 13 - 45% - Délibération 15/04/2016	1 316 313	1 316 313
- Caution 55% Commune d'Arles - Délibération du 01/06/2016	1 608 827	1 608 827
Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - 258 902 €		
- Caution Conseil Général 13 - 45% - Délibération 15/04/2016	116 506	116 506
- Caution 55% Commune d'Arles - Délibération du 01/06/2016	142 396	142 396
Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - 816 000 €		
- Caution Conseil Général 13 - 45% - Délibération 15/04/2016	367 200	367 200
- Caution 55% Commune d'Arles - Délibération du 01/06/2016	448 800	448 800

4.6.4 Crédit-bail

NEANT

SYPEC Commissaire aux comptes

5 Evénements post-clôture

- La crise sanitaire en cours nous contraint à maintenir les dispositifs de fonctionnement en mode dégradé en 2021.

- Les travaux de réhabilitation de l'Ehpad Griffeuille à Arles ont été achevés fin 2020. La mise en service du bâtiment est conditionnée à l'obtention de l'autorisation conjointe de l'ARS et du Conseil Départemental.

- Les projets de délocalisation des lits et de reconstruction des établissements sont en cours d'étude.

SYREC - Commissaire aux comptes